

de VILAR II

(Grandvillard)

BCU, ms. L 1935/10

de V I L A R II
=====

(Grandvillard)

av.1115 Arnold et son frère (non nommé) de Vilar (soit Grandvillard) donnent au prieuré de Rougemont une dîme qu'ils possédaient, av.1.VIII.1115 (MDR XXII 9)

av.1115 Arnold et son frère (non nommé) de Vilar donnent au prieuré de Rougemont une dime qu'ils possédaient, av.1. VIII.1115 (MDR XXII 9)

RM. N.B. Il se pourrait que ce frère ne soit autre que Bucco de Vilar, que l'on a souvent èris à tort pour un Villars-sur-Glâne (Vilar I)

a.1143 Bucco de Vilar donne au couvent de Hauterive tout ce qu'il possède au Port de Dasalei; don qui est approuvé par sa fille Perrète; av.21.III.1143 (n.s.) (RH 32.- LDA 193)

1142/43 Guido, évêque de Lausanne, approuve les donations faites au couvent de Hauterive par Bucco de Villari, soit le pré Gorgun et tout ce qu'il avait au Port, 21.III.1143 (42 a.s.) (RH 33.- AEF: Hauterive I 4)

v.1156 Guido chevalier de Vilar est témoin d'une donation faite en faveur du couvent de Hauterive par Juliane de Glâne, son fils Pierre et Pétronille épouse dudit Pierre, v.1156 (LDA 84.- RH 67)

1165 Le même document est donné sous la date de 1165 par MDR XXII 16.

ap.1143 Bucco de Vilar donna au couvent de Hauterive tout ce qu'il possédait au Port de Dasalei, av.21.III.1143 (n.s.) et sa famille Perrète approuva ce don, probablement quelques années plus tard (?) (LDA 193.- RH 32)- MDR XII² 247)

- 1172 Turincus de V., chevalier, est témoin de la donation faite en faveur du couvent de Hauterive de leur part, soit 1/4, de la forêt du Sac par Rodolphe, comte de Gruyère, et par sa femme Agnès, 1172 de l'Incarnation (RH 128.- LDA 175)- MDR XXII 20)
- 1177 Torincus chevalier de Vilar est témoin de la donation faite au couvent de Théla par Rodolphe comte de Gruyère et les siens, de leurs droits sur la vallée d'Yverdon, donation qui fut cpnfirmée par Landry, évêque de Lausanne, en 1177 (MDR XII Montheron 29)
- v.1178 Turincus de V. est témoin d'un abandon de Rodolphe comte de Gruyère de ses droits sur la tenure d'Emmon de Cottens, en fàveur du couvent de Hauterive, v.1178 (RH 197.- LDA 254.- MDR XXII 21)

1200 Vuillencus de Vilar et d'autres jurent pour les comtes de Gruyère la convention passée entre ces derniers et le Chapitre de Lausanne, 1200 (MDR XXII 27)

- 1227 Cono chevalier de Vilar est témoin d'une reconnaissance de Vuillelme fils de Pierre Achard en faveur du comte Rodolphe de Gruyère, 1227 (MDR XXII 32)
- 1227 Cono et Anselme de Vilar, chevaliers, sont témoins d'un abandon passé par Rodolphe comte de Gruyère, en faveur du Chapitre de Lausanne, 14 des kla.de X.(18.IX) 1227 (MDR XXII 33)
- 1231 Cono de Vilar, chavalier, est témoin de l'acte par lequel Rodolphe comte de Gruyère engage l'avouerie de Vevey à Aymon de Blonay, 1231 (MDR XXII 35)
- 1234 Cono de Vilar, chevalier, est témoin d'une sentence arbitrale prononcée pour mettre fin au différend existant entre le Chapitre de Lausanne et Pierre de La Rougève, chevalier, au sujet de l'avouerie de Granges et de la terre Albert Infirmus; Lendemain de l'octave de la Nativité de la Vierge Marie (16.IX) 1234 (MDR VI p.342, et III³ p.373)
- 1238/39 Cono et Anselme, frères de Vilar, chevaliers, sont témoins de la cession d'une vigne près des Faverges par Rodolphe comte de Gruyère, en faveur du couvent de Hauterive, Pridie Nonas II.1238 (4.II.1239 n.s.) (AEF: M 13.- RH 424.- MDR XXII 44)

- 1220/21 Rodoàphe comte de Gruyère et Rodolphe son fils approuvent l'abandon au Chapitre de Lausanne de 2 hommes de Marsens par Anselme chevalier de Vilar, Aliète sa femme et Vualter, privinius suus, ainsi que par plusieurs membres de la famille de Pringy, 5 des Ides de II.1220 (9.II.1221 n.s.) (MDR VI 210, XXII 29, III³ 222)
- 1227 Conon et Anselme de Vilar, chevaliers, sont témoins d'un ~~xxakm~~ abandon fait par Rodolphe comte de Gruyère en faveur du Chapitre de Lausanne, 14 des kal.de X. §18.IX) 1227 (MDR XXII 33,
- 1233/34 Anselme et Guido, frères de Vilar, chevaliers, sont témoins de l'acte par lequel Rodolphe comte de Gruyère accorde au couvent de Hauterive l'usage de ses forêts, depuis le château de Pont en Ogoz jusqu'à la Tine, II.1233 (1234 n.s.) (AEF: Hauterive I.suppl.1.- RH 410.- MDR XXII 37)
- 1237/38 Anselme de V., chevalier, apparaît dans une convention passée entre Rodolphe comte de Gruyère et le Chapitre de Lausanne, 23.II.1237 (38 n.s.) (MDR XXII 39)
- 1238/39 Conon et Anselme, frères de Vilar, chevaliers, sont témoins de la cession d'une vigne wise près des Faverges, par Rodolphe comte de Gruyère en faveur du couvent de Hauterive, 4.II.1238 (39 n.s.) (AEF: Hauterive M 13 .- RH 424.- MDR XXII 44)

1233/₃₄ Anselme et Guido frères de Vilar, chevaliers, sont tomoins de l'acte par lequel Rodolphe comte de Gruyère accorde au couvent de Hauterive l'usage de ses forêts, depuis le château de Pont-en-Ogoz jusqu'à la Tine, II.1233 (34 n.s.) (AEF: Hauterive, I.suppl.1.- RH 410.- MDR XXII 37)

1232 Selon un acte de l'octave de S.Michel (6 octobre) 1232, Guido de Vilar, chevalier, fit défaut au jour de droit fixé pour mettre fin au différend qui l'opposait au Chapitre de Lausanne au sujet de la vente de 13 poses de terre faite par Richard de Corbières, son beau-père ("Guido de Vilar, miles, qui duxerat in uxorem filiam R.de Corberes") 6.X.1232 (MDR VI 312, 314 et III³ 338)
NB. Donc, Guido épousa NN.de Corbières, fille de Richard.

+av.1277 Guido mourut av.1277, année où ses fils Rodolphe et Pierre sont dits fils de feu Guido de Vilar, chevalier, 1277 (AEF: Titres de Bulle 20)

- 1221 Vuillierme de Vilar, chevalier, donne au Chapitre le Lausanne Sarra épouse de Pierre Forthery, d'Albeuve, et ses héritiers, ce qui fut confirmé par Rodolphe comte de Gruyère, 8 des kal.de VI (25.V) 1221 (MDR XXII 424)
- 1228 Vuillelme de Vilar, moine au couvent de Payerne, est témoin d'un acte passé à Hauterive le 14.kal.VI (19.V) 1228 (AEF: Hauterive 2e.suppl.7.- RH 377)
NB. Peut-être ne s'agit-il pas du même personnage ? Dans tous les cas, ce dernier Vuillelme n'est pas un Vilar I.

- 1277 Rodolphe et Pierre fils de feu le chevalier Guido de Vilar, du consentement de Pierre, comte de Gruyère, et de son fils Pierre, vendent à Vuillelme, évêque de Lausanne, diverses terre sises rière Bulle, 1277 (AEF: Titres de Bulle 20)
NB. MF VI p.49-50 donne un acte semblable, en le datant de I.1278.

- 1250/51 Pierre de Vilar près Gruyère est témoin de l'hommage prêté par Rodolphe de Rue à Pierre de Savoie, I.1250 (51 n.s.) (Wurstemberger, Peter II., No.263)
- 1277 Rodolphe et Pierre fils de feu le chevalier Guido de Vilar, du consentement de Pierre, comte de Gruyère, et de son fils Pierre, vendent à Vuillelme, évêque de Lausanne, diverses terres sises rière Bulle, 1277 (AEF: Titres de Bulle 20)
NB. MF VI p.49-50 donne un acte semblable , en le datant de I.1278)

1288 Jehan de Vilar, donzel, est l'un des témoins de l'acte par lequel Pierre, comte de Gruyère, Vuillermète veuve de son fils Pierre, et Rodolphe et Pierre fils de ce dernier, concèdent leur dfme, depuis Villars-sous-Mont jusqu'au ruisseau Arbayvit, à Vuillierme dit Casthella et consorts, de Neirivue, XI.1288 (MDR XXII 439)

+av.1318 Jehan de Vilar, chefalier, mourut avant la S.Barthélemy (27.VIII) 1318, date à laquelle son fils Jehan est dit fils de feu Jehan, chevalier (MDR XXII 87-88)

- 1318 Comtessète, veuve de Rodolphe de Gruyère, seigneur de Montsalvens, confirme l'abergement fait par ses fils Perrod et Johannod, rière Vilar (Grandvillard) en faveur de Jehan de Vilar, chevalier, 1318 (AEF: Titres de Gruyère 86)
- 1328-29 Jehan de Vilar, chevalier, est témoin d'un accord passé entre Pierre, comte de Gruyère, et Guillaume de Pontverre au sujet des Mosses, 31.XII.1328/10.I.et 3.II.1329 (MDR XXII 105)

1328 Humbert de Vilar, donzel, est témoin du testament de Pierre, comte de Gruyère, 14.kal.VIII (19.VII) 1328 (MDR XXII 102)

+av.1318 Perrod de Cléry, de Gruyère, a un différend avec Comtes-
sète, veuve de Rodolphe de Gruyère, seigneur de Montsal-
vens, au sujet de l'héritage de Jehan fils de feu Jehan
de Vilar, chevalier, qui aurait dû revenir à Perrod et à
Jehan, frères, fils de dite Comtesète; S.Barthélemy
(27.VIII)1318